

val de gâtine

Réduire les déchets avec les usagers

La régie Sictom est le service en charge de la collecte des déchets sur une partie du territoire de la communauté de communes Val de Gâtine. La mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) vise à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire. Celui-ci avait été lancé en janvier 2020 et validé le mois dernier par les délégués communautaires de Val de Gâtine.

131 kg d'ordures par habitant et par an

Les objectifs du Sictom visent à faire baisser la production des déchets ménagers et assimilés (562 kg/habitant en 2014, contre 439 kg/habitant en 2019). La baisse de production d'ordures ménagères est également significative (161 kg/habitant contre 131 kg/habitant cinq ans plus tard). Parmi ces 131 kg, 39 kg sont des déchets putrescibles (compostables, valorisables), 39 kg de déchets recyclables en collecte sélective, 26 kg de textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout, mouchoirs, serviettes hygiéniques, tampons, couches jetables, cotons tiges, cotons démaquillants), 27 kg d'autres déchets qui ne peuvent pas être valorisés. A contrario, on observe une augmentation de la production de collecte sélective (emballages, papiers et verre) depuis 2010, (87 kg/habitant contre 94 kg/habitant en 2019).

« Une gouvernance participative »

Les enjeux du Val de Gâtine vont se calquer sur les enjeux nationaux dans les années à venir. L'objectif est de réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030 (fixé par la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire). « Il nous faut généraliser le tri à la source, expliquent Valérie Martin directrice du Sictom et Camille Roy, technicienne en



Au Sictom, Emmanuelle Mercier, Camille Roy et Valérie Martin, représentent la partie administrative de la gestion des déchets.

charge de la gestion des déchets. *Sont principalement ciblés les biodéchets, les textiles sanitaires et des déchets de déchetterie (tout-venant). Nous devons pouvoir valoriser plus de matières présentes à l'intérieur de nos bennes. À titre d'exemple, le bois de déchetterie pourrait être valorisé sous forme d'incinération pour alimenter les chaufferies du territoire. Il nous faudrait aussi tendre vers moins de dépôts en déchetteries d'objets encore utilisables.* »

Et le Sictom souhaite impliquer l'habitant par une gouvernance participative, en développant le compostage, ou en envisageant des animations

auprès des restaurants scolaires et collectifs. « Nous souhaitons être transparents avec les usagers du territoire, poursuit Camille Roy. Le but est que chacun puisse nous faire part de ses remarques et de ses avis, pour que nous puissions apporter les dernières modifications avant l'adoption définitive du programme qui aura une durée de cinq ans, soit jusqu'en 2026. »

Cor. NR : Stéphane Massé

Le dossier complet est consultable sur : www.valdegatine.fr (version papier dans les locaux de la communauté de communes à Champdeniers et Coulonges). Contact : Camille Roy au 05.49.06.81.45 ; courriel : camille.roy@valdegatine.fr

repères

- > La régie a en charge la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers des ex-communautés Gâtine-Autize (secteur Coulonges) et Val d'Égray (secteur Champdeniers).
- > Les foyers de l'ex-Pays Sud Gâtine continuent d'être rattaché au SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine en matière de collecte de déchets (facturation Sictom)
- > La collecte en point d'apport volontaire du verre et des papiers.
- > L'accès aux trois déchetteries (de Beugnon-Thireuil, Ardin, Champdeniers) est contrôlé par un badge magnétique depuis 2017.
- > La régie est gérée par un conseil

d'exploitation présidé par Corine Micou et composé de treize élus et de cinq représentants du monde professionnel.

- > Le Sictom est composé de trois agents administratifs, trois en déchetteries et six en collecte.
- > La redevance incitative est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 (facturation du bac vert à la levée). Un bac jaune est destiné aux emballages.
- > Pour un habitant collecté par le Sictom, il en coûte à partir de 75 € par an, auxquels il faut ajouter la redevance incitative calculée sur le nombre de levée du bac vert (de 1 à 3 € en fonction de sa contenance).